

Anti-algues spécial carrelage *granulés*

Application

Chloration pour la destruction locale des algues, moisissures et champignons indésirables sur les parois carrelées ou cimentées des piscines, pédiluves...

Caractéristiques

- Granulés à dissolution lente, sans résidu.
- Teneur moyenne en chlore disponible voisine de 90%.
- Stabilisation élevée contre l'action destructrice des rayons ultra-violets de la lumière solaire.
- Compatible avec tout équipement de filtration.
- Convient pour toutes les eaux, même très dures.
- Conservation prolongée sous réserve de stockage à l'abri de l'humidité et à une température inférieure à 40°C.
- L'acide trichloroisocyanurique (principe actif du produit commercialisé) est autorisé pour la désinfection des eaux de piscines publiques par le Ministère de la Santé ; se reporter à l'article 5 de l'arrêté du 7 avril 1981 (J.O. du 10 avril 1981) modifié par l'article 2 de l'arrêté du 28 septembre 1989 (J.O. du 21 octobre 1989).
- L'usage de **hth Anti-algues spécial carrelage** en piscine publique est autorisé par le Ministère de la Santé ; agrément n°791 en date du 4 mai 1998.

Mode d'emploi

Appliquer **hth Anti-algues spécial carrelage** le soir de préférence :

SUR LES PAROIS IMMERGÉES

Amener le produit à proximité de l'endroit à traiter soit à l'aide d'un tuyau en plastique soit en le saupoudrant directement dans l'eau à l'aplomb des taches indésirables.
Utiliser 10 à 15g de **hth Anti-algues spécial carrelage** par m^3.

NOTA 1 : ne jamais manipuler **hth Anti-algues spécial carrelage** à mains nues car le produit est très agressif et peut provoquer des irritations cutanées en cas de contact prolongé.

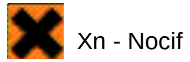
NOTA 2 : hth Anti-algues spécial carrelage possède une très faible solubilité intrinsèque. Il est donc normal que les granulés ne se dissolvent qu'au bout d'un certain temps de présence en milieu humide.

Composition

Contient de l'acide trichloroisocyanurique.

Sécurité







O - Comburant

Attention ! ne pas mélanger à l'état solide un chlore stabilisé : étiquette bleue hth (acide trichloroisocyanurique ou dichloro-isocyanurate de sodium dihydraté) avec un chlore sans stabilisant : étiquette rouge hth (hypochlorite de calcium ou de lithium).

Attention ! ce produit présente des risques pour la santé et l'environnement ; se reporter à la Fiche de Données de Sécurité (pour les différents intervenants du réseau de distribution) et aux conseils de mises en oeuvre et aux phrases de risques et de sécurité indiquées sur les emballages.

Arch Water Products France - BP 219 – 37402 Amboise Cédex
Téléphone : 02 47 23 43 00 - Fax : 02 47 23 12 21

